

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

*Séance du 06/05/2021 à 14h00*

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

Quorum : 16

Le Comité syndical a été convoqué le : 22/04/2021

L'affichage de la convocation a été effectué le : 22/04/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois de mai à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BURNET, Président.

### Titulaires présents :

Mme BALLOTEAU Claude, M. BARREAU Sylvain, M. BELLU Alain, M. BESSAGUET Bruno, M. BRUNETEAU Frédéric, M. BURNET Alain, M. CHATELIER Jean-Michel, M. COCHE-DEQUEANT Olivier, M. DE MINAC Joseph, M. DUBOIS Richard, M. DURIEUX Michel, M. EHLINGER François, M. GARCIA Walter, M. GILARDEAU Jean-Marie, M. JAULIN Jacques, M. MICHAUD Jacky, M. MIMOL Jean-Claude, M. PAPINEAU Joël, M. PETIT Jean-Marie, M. PORTRON Didier, M. RAFFÉ David, M. ROUYER Denis, M. CHATEAUGIRON Bernard.

### Suppléants présents :

Néant.

### Absents :

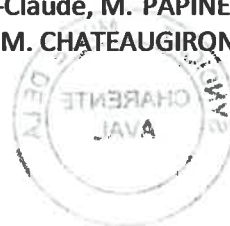
M. ALBRECHT Sylvain, Mme BERNARD Micheline, M. JOBIN Emmanuel, M. ROUSSEAU Jean-Yves, M. PUYON Alain.

### Pouvoirs :

M. SCHNEIDER Alexandre (pouvoir à M. BARREAU Sylvain), M. STAUDER Jean-Denis (pouvoir à M. MICHAUD Jacky).

### Secrétaire de séance :

M. ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.



**Objet de la délibération : étude en lien avec le PPG Gères-Devise**

(suffrages exprimés : 25 / pour : 25 / contre : 0 / abstentions : 0)

Rapporteur M. Alain BURNET

Le Président expose au Comité syndical qu'afin de disposer de l'ensemble des éléments techniques nécessaires à la définition du Programme pluriannuel de gestion (PPG) du sous-bassin « Gères-Devise », il convient de mener une étude ayant pour objectif notamment de préciser les priorités d'intervention et de définir les éléments financiers liés.

Afin de participer au financement de cette opération, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), la Région Nouvelle-Aquitaine (RNA) et le Département de la Charente-Maritime (CD17) peuvent être sollicités.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux	Montant
<b>Etude complémentaire PPG Gères-Devise - net</b>		<b>65 000 €</b>
Subvention AEAG	10,00%	6 500 €
Subvention RNA	20,00%	13 000 €
Subvention CD 17	50,00%	32 500 €
<b>Sous-total subventions</b>	<b>80,00%</b>	<b>52 000 €</b>
<b>Reste à charge du SMCA</b>	<b>20,00%</b>	<b>13 000 €</b>

**Après délibération, le Comité syndical :**

- valide l'étude en lien avec le PPG Gères-Devise,
- approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- sollicite l'ensemble des partenaires financiers indiqués ci-dessus,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Président,  
Alain BURNET



Transmis au contrôle de légalité le : 07/05/2021

Sous le n° : 017-200086031-20210506-0705202102-DE

Affiché le : 10/05/2021

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.